



MESURE DE LA GLYCEMIE CAPILLAIRE

HAD-RP-PROT22-V1

Date d'application :
16/03/2021

I. OBJET ET/OU OBJECTIFS

Ce protocole a pour objectif de décrire la technique de mesure de la glycémie capillaire d'une personne soignée à domicile.

II. DOMAINES D'APPLICATION ET PERSONNES CONCERNÉES

Ce protocole s'applique au service HAD :

- Infirmier Libéraux,
- Infirmier de coordination.

	Rédigé par :	Vérifié par :	Approuvé par :
Nom :	Angélique FUMERON IDE encadrant	Claire BRONCY Infirmière hygiéniste	Monique DELAGE Médecin HAD
Date :	16/03/2021	16/03/2021	16/03/2021
Visa :			

III. DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

Matériel :

- ✓ 1 lecteur de glycémie capillaire accompagné de son mode d'emploi et de bandelettes,
- ✓ 1 auto-piqueur,
- ✓ Lancettes à usage unique adaptées à l'auto-piqueur,
- ✓ Savon liquide ou solution hydroalcoolique,
- ✓ Collecteur à aiguilles.

Recommandations :

- ✓ Lire le mode d'emploi de l'auto-piqueur.
- ✓ Ne jamais utiliser d'alcool sur la peau de la personne soignée avant de piquer (modification du résultat).
- ✓ Piquer uniquement sur les côtés des doigts (pour garder la sensibilité).
- ✓ Ne jamais piquer ni le pouce ni l'index (protéger la préhension).
- ✓ Procéder à une nouvelle mesure de la glycémie capillaire si le résultat est inhabituel.
- ✓ Le lecteur de glycémie capillaire doit subir un contrôle chaque mois. Vérifier la date du dernier contrôle effectué et le renouveler si nécessaire.

Méthode :

- ✓ Faire laver les mains ou laver les mains de la personne soignée au savon + eau chaude puis rincer et sécher soigneusement.
- ✓ Pratiquer une hygiène des mains.
- ✓ Mettre des gants à usage unique.
- ✓ Adapter la lancette à l'auto-piqueur à chaque utilisation.
- ✓ Piquer le doigt et laisser la goutte de sang se former.
- ✓ Déposer la goutte de sang sur la bandelette.
- ✓ Suivre le mode d'emploi du lecteur de glycémie.
- ✓ Essuyer le doigt avec une compresse ou coton.
- ✓ Eliminer le matériel souillé.
- ✓ Oter les gants à usage unique.
- ✓ Pratiquer une hygiène des mains.

Transmission

- ✓ Noter impérativement sur le dossier de soins et sur le carnet de suivi du diabétique :
 - L'heure et le résultat de la glycémie capillaire
- ✓ Transmettre toute anomalie ou changement de la glycémie ou de l'état de la personne soignée au médecin traitant et à l'IDEC.
- ✓ Former et éduquer le patient et/ou la famille

IV. ANNEXES

Néant

NATURE DES MODIFICATIONS		
Version	Date	Objet de la modification
1	16/03/2021	Création du protocole (remplace HAD-RP01-PRO02-PROT01-V2)